



Public visé :

Personnes souhaitant apprendre ou perfectionner la maîtrise de la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant afin d'être titulaire du CACES® ou de le renouveler.



Prérequis :

- Être reconnu apte médicalement à la conduite des engins de manutention
- Maîtriser la langue française



Durée :

Variable selon niveau

- Initiale : 2 à 3 jours
- Recyclage : 2 jours



Nombre de participants par groupe :

- 10 personnes en théorie
- Le nombre de personnes admissibles en formation pratique et en examen dépend du nombre de circuits à réaliser et donc du nombre de formateurs ou testeurs CACES® affectés (considérer 6 personnes et 6 circuits maximum par jour et par formateur ; pour les testeurs CACES®, nous consulter)



Périodicité :

- Le CACES® R485 est valable pour une durée de 5 ans.



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Référentiel de certification de l'Assurance Maladie et Recommandation R.485.
- Formation et évaluation obligatoires (articles R4323-55 à 57 du Code du Travail et arrêté du 2 décembre 1998)

Objectif général de la formation :

- Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant de la catégorie concernée conformément à la recommandation R485 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS)
- Obtenir le CACES® R485 de la ou des catégories visées

Contenu de la formation :

- Connaissances théoriques
 - Connaissances générales.
 - Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.
 - Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant. – Les catégories de CACES®.
 - Notions élémentaires de physique
 - Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant.
 - Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
 - Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant
 - Vérification d'usage
- Savoir-faire pratiques
 - Prise de poste et vérification.
 - Conduite et manœuvres.
 - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Evaluation
 - Test théorique et pratique sous l'autorité d'un testeur habilité

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation et les conditions de tests CACES® sont imposés par des règles de certification : ils sont non-adaptables à des besoins personnels du bénéficiaire ou de son employeur.
- Il incombe au commanditaire de s'assurer que le bénéficiaire dispose des prérequis, notamment qu'il a reçu une formation à la conduite suffisante

Sanction de l'action

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.
- Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) délivré à l'issue des tests correspondant aux catégories obtenues

Codes de la formation

Formacode 31768 – Chariot automoteur

Formacode 31795 – Sécurité manutention

NSF 311 – Transports, manutention, magasinage

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Tests réalisés par un Organisme Testeur Certifié à délivrer des CACES® suivant les catégories concernées
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Testeurs certifiés par un organisme accrédité.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Évaluations formatives au moyen de quizz.
- Evaluation certificative, comportant des indicateurs éliminatoires, composée d'un examen théorique de 100 questions et d'un ensemble d'épreuves pratiques à réaliser dans un temps limité.
- Le test CACES® est encadré par un testeur certifié, autre que le formateur pratique.

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : appareils, installations et locaux totalement conformes à l'annexe 4 de la Recommandation R.485. Aucune dérogation n'est permise par le référentiel. (cf. ANNEXE)

NB : En cas de formation groupe sur votre site, vous devrez mettre à disposition les apports théoriques et pratiques décrits sur la R489.

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, remis par leur employeur :
 - ☐ Gilet haute visibilité
 - ☐ Chaussures ou bottes de sécurité
 - ☐ Gants de manipulation si besoin
 - ☐ Tenue de travail exigée
- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.

Accessibilité (handicap) :

Centre de formation pouvant accueillir sous certaines conditions des personnes en situation d'handicap.

Voir référent handicap

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 590.00€HT

Équipements concernés

Les équipements visés par cette recommandation sont les chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant, au sens du couple de normes européennes harmonisées EN ISO 3691-1 : 2015 + EN 16307- 1+A1 : 2015 :

→ Véhicule ayant au moins trois roues, muni d'un mécanisme d'entraînement motorisé, à l'exception de ceux qui roulent sur rail, conçu pour transporter, lever, gerber ou stocker en casiers toutes sortes de charges et conduit par un opérateur circulant à pied avec le chariot.

Les CACES® R.485 concernent uniquement les chariots gerbeurs à conducteur accompagnant, à mât fixe muni de bras de fourche, dont les mécanismes de translation et de levage sont motorisés..

Exemples :

Mât central



Mât télescopique double (ou triple)



Gerbeur à contrepoids



Bras de fourche recouvrants



Longerons encadrants



Double fourche



- Catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m)
- Catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m)

CONDITIONS DE TEST R485

R.485	UNITÉS DE TESTS	CANDIDATS MAX.	ENGINS REPRÉSENTATIFS POUR LA RÉALISATION DES TESTS	ZONE D'ÉVOLUTION			CHARGES PALETTISÉES (AVEC INDICATION DE LA MASSE)				CHARGES EMPILABLES (AVEC INDICATION DE LA MASSE)	PALETTIER (HAUTEUR DES LISSES)	CAMION OU REMORQUE	DISPOSITIF DE CHARGEMENT
	1UT = 1h10 Théorie = 1UT	UT max./jr et /testeur		SURFACE	SOL	QUAI	MANUTENTION STANDARD	MASQUANT LA VISIBILITÉ	DÉPASSANT LA CMU (FICTIVE)	POUR PALETTIER				
1	0,75	8	Gerbeur à conducteur accompagnant. Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche. Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai. / Hauteur de levée mini 2,20m / Capacité nominale mini 800 kg	100 m ² minimum	Stabilisé, béton et/ou enrobé	voir « Dispositif de chargement »	3 Masse ≥ 50% capacité nominale du chariot - Hauteur ≥ 1,20 m	1 Masse ≥ 25% capacité nominale du chariot - Hauteur ≥ 1,80 m	1 - Masse réelle ≥ 25% capacité nominale du chariot	3 Masse ≥ 25% capacité nominale du chariot	3 Masse ≥ 50% capacité nominale du chariot	2 travées / 2 niveaux (0 à 2,10 m mini)	Camion ou remorque permettant le chargement par l'arrière (voir aussi « Dispositif de chargement » ci-dessous)	Quai, muni d'un dispositif de nivelage ou avec pont de liaison amovible OU Camion ou remorque équipé(e) d'un hayon élévateur compatible avec le chargement au moyen d'un gerbeur
2	0,75	8	Gerbeur à conducteur accompagnant. Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche. Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai. / Hauteur de levée mini 3,40m / Capacité nominale mini 1200 kg									2 travées / 3 niveaux (0 à 3,30 m mini)		